

Pauline Cayiak

Mars 2008 : élections municipales
Aux urnes citoyens !

Les 9 et 16 mars 2008, dans les 24 communes de l'agglomération, les électeurs désigneront leurs conseils municipaux ; au total 498 hommes et femmes qui pour 6 ans, conduiront les affaires communales… et intercommunales. Une fois élus, les conseillers municipaux devront en effet désigner leurs délégués au sein de la communauté d'agglomération.

Quelques semaines après leur installation et l'élection des maires, les nouveaux conseils municipaux désigneront leurs délégués à Chambéry métropole : au total 95 élus qui représenteront leur commune au sein du conseil communautaire, participeront aux travaux et prendront part aux décisions. Le conseil communautaire élira le nouveau président, les vice-présidents et les membres du bureau (l'exécutif de Chambéry métropole). Actuellement, les commissions de travail sont également ouvertes à tous les élus municipaux, qu'ils soient délégués ou non ; une façon d'associer étroitement les communes aux actions et aux politiques conduites par l'intercommunalité.

Adjointe au maire de Barby et déléguée communautaire (membre de la commission "emploi insertion et action sociale"), Geneviève Dramissiotis considère que *"l'agglomération amène une vraie dynamique. Cela nous permet d'évoluer et de mieux nous connaître entre communes. Je me dois d'expliquer aux Barbysiens les décisions de l'agglo et toute la reconnaissance que nous obtenons de cette appartenance".* Même si elle est aujourd'hui mieux connue des habitants, même si elle assure de nombreux services de la vie quotidienne, la communauté d'agglomération reste souvent perçue comme plus lointaine, voire plus compliquée que la commune.

Pourtant l'intercommunalité n'est qu'un outil, mis en place par les communes et au service des habitants. Les politiques conduites sont décidées par les élus des communes. Pour Denise Renaud, adjointe au maire de Bassens et déléguée communautaire (membre des commissions "communication" et "grands équipements d'agglomération et vie associative"), Chambéry métropole est *"une nécessité au service des gens et non pas une collectivité opposée aux communes".* Un sentiment partagé par Robert Deloince, conseiller municipal de Saint-Jeoire-Prieuré et membre de la commission "communication". *"Notre rôle est d'orienter les actions de l'intercommunalité et de faire un lien avec la commune et avec le citoyen".*

Les résultats des élections municipales auront donc des conséquences directes sur l'organisation de Chambéry métropole : raison de plus pour ne pas oublier d'aller voter en mars prochain ! ■

Elections mode d'emploi

Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans. Le mode du scrutin dépend de la taille des communes.

- **Plus de 3500 habitants :** scrutin de liste à 2 tours, le système combine scrutin majoritaire et proportionnel. Le panachage est interdit, tout bulletin modifié est déclaré nul.
- **Moins de 3500 habitants :** scrutin majoritaire de liste à 2 tours. Le panachage est possible, les électeurs peuvent librement ajouter ou supprimer des noms.
  - **De 2500 à 3500 habitants** : les listes doivent obligatoirement compter autant de candidats que de sièges à pourvoir.
  - **Moins de 2500 habitants** : les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont possibles.

Plus d'informations sur l'organisation politique, le conseil communautaire et les commissions de travail sur www.chambery-metropole.fr

Dis-moi où… tu habites, je te dirai… comment

Communes de plus de 3500 habitants

Barberaz
27 conseillers municipaux
3 bureaux de vote - 3441 inscrits [1]
Participation : 63,5 % [2]

Barby
23 conseillers municipaux
2 bureaux de vote - 2048 inscrits
Participation : 53,95 %

Bassens
27 conseillers municipaux
2 bureaux de vote - 2617 inscrits
Participation : 67,73 %

Challes-les-Eaux
27 conseillers municipaux
3 bureaux de vote - 3499 inscrits
Participation : 59,95 %

Chambéry
45 conseillers municipaux
29 bureaux de vote - 32822 inscrits
Participation : 55,02 %

Cognin
29 conseillers municipaux
4 bureaux de vote - 4290 inscrits
Participation : 60,74 %

Jacob-Bellecombette
27 conseillers municipaux
2 bureaux de vote - 2162 inscrits
Participation : 56 %

La Motte-Servolex
33 conseillers municipaux
9 bureaux de vote - 8069 inscrits
Participation : 68,82 %

La Ravoire
29 conseillers municipaux
5 bureaux de vote - 4964 inscrits
Participation : 57,80 %

Communes de 2500 à 3500 habitants

Saint-Baldoph
23 conseillers municipaux
2 bureaux de vote - 2105 inscrits
Participation : 71,67 %

Communes de moins de 2500 habitants

Curienne
15 conseillers municipaux
1 bureaux de vote - 506 inscrits
Participation : 74 %

Les Déserts
15 conseillers municipaux
2 bureaux de vote
656 inscrits

Montagnole
15 conseillers municipaux
1 bureau de vote - 652 inscrits
Participation : 68 %

Puygros
11 conseillers municipaux
1 bureau de vote - 309 inscrits
Participation : 90 %

Saint-Alban-Leysse
29 conseillers municipaux
3 bureaux de vote - 3990 inscrits
Participation : 62,55 %

on y vote…

Saint-Cassin
15 conseillers municipaux
1 bureau de vote - 577 inscrits
Participation : 68,75 %

Saint-Jean-d'Arvey
15 conseillers municipaux
1 bureau de vote - 1 184 inscrits
Participation : 72,09 %

Saint-Jeoire-Prieuré
15 conseillers municipaux
1 bureau de vote - 753 inscrits
Participation : 74,38 %

Saint-Sulpice
15 conseillers municipaux
1 bureau de vote - 593 inscrits
Participation : 70 %

Sonnaz
15 conseillers municipaux
1 bureau de vote - 1 005 inscrits
Participation : 70,5 %

Thoiry
11 conseillers municipaux
1 bureau de vote - 370 inscrits
Participation : 83,14 %

La Thuile
11 conseillers municipaux
1 bureau de vote - 247 inscrits
Participation : 80 %

Verel-Pragondan
11 conseillers municipaux
1 bureau de vote - 376 inscrits
Participation : 79, 89 %

Vimines
15 conseillers municipaux
2 bureaux de vote - 1 350 inscrits
Participation : 72 %

Informations transmises par les mairies.
(1) Le nombre d'inscrits sur la liste électorale correspond aux derniers chiffres enregistrés par les mairies.
(2) Le taux de participation est celui des dernières élections municipales en 2001.



Commune de La Ravoire
Bureau de vote à La Ravoire


Gilles Garofolin


Commune de Barberaz
Dépouillement des bulletins à Barberaz

Chambéry
300 personnes mobilisées pour chaque scrutin

Avec plus de 32 000 inscrits sur la liste électorale, la Ville de Chambéry déploie une organisation bien rodée à chaque élection. Une quinzaine de techniciens du service bâtiment sont à pied d'œuvre bien avant le jour du scrutin pour doter les 29 bureaux de vote (groupes scolaires, maisons de quartiers, maison des associations…) de tout le matériel nécessaire : urnes, panneaux d'affichages, tables et environ 150 isoloirs. Le jour J, les 6 agents du service municipal des élections restent mobilisés toute la journée, en contact avec les différents bureaux de vote et pour répondre aux appels des citoyens.

Au total, près de 300 personnes, élus, fonctionnaires et citoyens concourent au bon déroulement du scrutin. Dans chaque bureau de vote, le président et les vice-présidents sont le plus souvent des adjoints au maire ou des conseillers municipaux. Ils sont épaulés par des secrétaires et 4 ou 5 assesseurs par site, désignés par les formations politiques. Toute personne inscrite sur la liste électorale peut également participer au dépouillement, comme scrutateur. Il suffit de s'inscrire dans le bureau de vote avant la clôture des votes. ■

Vérel-Pragondran
Des volontaires, fidèles du dépouillement

Le pli est pris de longue date, celui des bulletins comme celui de l'organisation des scrutins pour les 376 électeurs devraigondraniers. L'élection de leurs 11 conseillers municipaux, en mars respectera un protocole maîtrisé, dans un village où les élus sont un peu chefs d'orchestre. A leurs côtés, Denise Roulier sera elle aussi fidèle. *"Je compte les enveloppes et les paquets avant le dépouillement. J'aime bien voir les points des candidats au fur et à mesure. C'est un peu l'idée du cadeau qu'on découvre"* sourit-elle, sans parler de l'occasion de retrouver proches et connaissances.

Retrouver aussi Aline Bouvet qui, comme Denise, participe depuis que *"je suis en droit de voter, à tous les postes et toutes les élections"*. Elle apprécie aussi la convivialité de cette journée particulière, la rencontre des nouveaux habitants. *"J'évoque ma disponibilité lorsque je vote puis je reviens avant la fin du scrutin pour assurer le dépouillement"* indique celle qui fut candidate aux municipales dans un autre département. Avant de conclure que si *"la question de Vérel-Pragondran passe en premier, les affinités avec communes voisines justifient que l'on s'intéresse aux actions de l'intercommunalité".* ■

Lambda vote : redonner goût à la vie publique

Des concerts, des fresques, des déambulations théâtrales, des tournois sportifs ou encore des rencontres avec des élus locaux : autant d'initiatives conduites depuis début 2006 par Lambda Vote à Chambéry et dans l'agglomération. A l'origine de ces animations, un collectif de jeunes qui veulent redonner (du) goût à la vie publique et du sens au civisme, c'est à dire les droits et les obligations de la citoyenneté. Plus d'informations : www.lambdavote.com

Pour voter l'an prochain vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre commune ; une démarche à faire avant le 31 décembre 2007, renseignez-vous auprès de votre mairie.



Graphe réalisé par Médiakolor pour le Lambda Vote

Cognin
L'implication des élus

Assesseur à chaque élection depuis 1989, souvent dans le bureau où sont centralisés les résultats (salle de la Forgerie), Franck Machet voit arriver le prochain scrutin municipal avec pragmatisme et intérêt.

Révision des 4 290 noms de la liste électorale, logistique, enveloppes, documents officiels, isoloirs aux normes dont 2 accessibles aux personnes handicapées, l'adjoint au maire de Cognin contribue avec ses collègues de la commission municipale à la bonne organisation des scrutins. *"Il s'agit de bien faire respecter les règles"* précise Franck Machet. Parmi elles, la présentation obligatoire de la carte d'identité. *"Nos anciens ont parfois du mal à respecter cette contrainte car nous les connaissons".* Il est même arrivé qu'un électeur, vexé de devoir présenter ses papiers, parte sans voter ! ■